Réf. Farde e-Assemblées : 2691159

N° OJ : 98

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 19.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 19.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 3.000,00 EUR à l'asbl The Music Village pour la « Femina Jazz Week 2026 » ;
2) 5.000,00 EUR à l'asbl Fables Rondes - Les Clowns à l'hôpital pour « Les clowns à l'hopital », visites hebdomadaires en pédiatrie à Saint Pierre;
3) 8.000,00 EUR à l'asbl Ceramic Brussels pour le « Ceramic Brussels 2025 » ;
4) 2.000,00 EUR à l'asbl L'Art de Divertir pour la « FestiVita 2026 » ;
5) 1.000,00 EUR à l'asbl Tintinnabulum pour les concerts dans le cadre de Plaisirs d'Hiver.

Annexes :